

# Le petit collecteur

BULLETIN D'INFORMATION 19 / AVRIL 2023

DOSSIER / P 3-6

**Comprendre pour agir**

ENVIRONNEMENT / P 6-7

Future Maison de l'Eau du SIARE

Une filtration écologique des pollutions de l'eau au bassin des Cressonnières

Comment entretenir un cours d'eau ?

ACTUALITÉS / P 7-8

Le SIARE surveille les eaux usées non domestiques

Portraits

Retour en images



## Entre terre et eau



## À la découverte des zones humides de notre territoire

# Éditorial

Notre journal, Le Petit Collecteur, a 10 ans ! Dix ans que les équipes du SIARE font le point sur l'actualité et l'avancée des chantiers en cours pour améliorer la gestion des eaux usées et pluviales, réduire le risque d'inondation, protéger les milieux aquatiques, améliorer la qualité de notre environnement...

Dix ans aussi que nous abordons de multiples thématiques dans le dossier, avec l'objectif que chaque habitant du territoire soit informé et ait pleinement conscience des grands enjeux. Rappelez-vous : un dossier nous avait fait découvrir les rus cachés de notre territoire, un autre traitait de la météo qui « s'affole », un autre encore s'attaquait aux mauvais branchements... Autant d'occasions de prendre du recul sur des sujets qui concernent directement notre cadre de vie mais aussi, à terme, notre santé.

Pour ce numéro anniversaire, il nous fallait traiter un sujet à la hauteur de l'événement. Nous avons choisi la thématique des zones humides. Ces milieux ont longtemps fait l'objet d'idées reçues qui sont l'une des raisons de leur dégradation. Pourtant, ils sont dotés de véritables « super pouvoirs ». Ce sont même l'une des solutions fondées sur la nature que nous pouvons mobiliser pour enrayer le réchauffement climatique et réduire le risque d'inondation. Les zones humides constituent un enjeu vital en termes de biodiversité.

Protéger, réhabiliter les zones humides, tout comme renaturer et désimpermeabiliser partout où cela est possible, sont aussi des moyens pour réduire à terme la facture de la gestion de l'eau. C'est un investissement !

Les nombreux projets à l'échelle de notre territoire montrent l'engagement des 26 communes membres de notre syndicat pour répondre aux défis des effets du changement climatique et de la biodiversité.

Très bonne lecture.



Jean-Pierre ENJALBERT  
Président du SIARE

# Entre terre et eau : à la découverte des zones humides de notre territoire

**Savez-vous ce qu'est une zone humide ?**

Contrairement aux idées reçues, elles ne se situent pas qu'en zone rurale et plusieurs sont présentes sur notre territoire. Comment les reconnaître ? Pourquoi faut-il les protéger ? Zoom sur ces espaces naturels qui présentent un intérêt écologique majeur.

**15 000 m<sup>3</sup> d'eau**, c'est le volume qui peut potentiellement être stocké par hectare dans certaines zones humides.

Protéger les zones humides coûte **5 fois** moins cher que de remplacer leurs services.

En France, **30 %** des espèces végétales remarquables, **50 %** des oiseaux et **100 %** des amphibiens dépendent des zones humides.

Sources : Ramsar France, Office Français de la Biodiversité, Pôle-relais Tourbières, Efese, Ministère de la Transition écologique

## Intéressons-nous aux zones humides

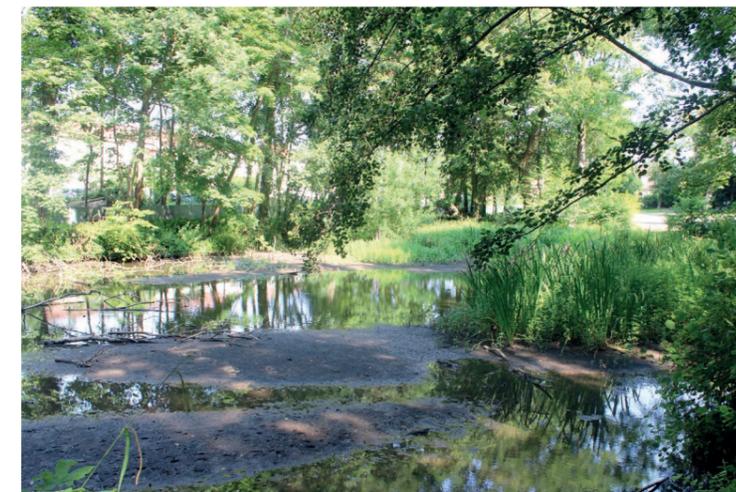
Méconnues, difficiles à identifier, souffrant d'une mauvaise image... Les zones humides nous rendent pourtant beaucoup de services. Non, ce n'est pas forcément un point d'eau ! Non, il ne s'en dégage pas d'odeur pestilentielle ! Non, ce n'est pas un lieu infesté de moustiques !

Le code de l'environnement définit les zones humides comme « des terrains exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles\* pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides se distinguent donc par un type de sol et/ou une flore spécifique. Cette dernière est constituée de plantes aimant les sols très humides : roseau, carex, iris jaune ou iris des marais, saule, jonc... La présence d'eau visible n'est pas un critère pour les reconnaître car l'eau peut être sous terre, par exemple dans le cas d'une nappe souterraine affleurante. Selon les saisons et les situations, elles sont en eau ou à sec.

Elles peuvent prendre différentes formes : marais, tourbière, forêt alluviale, prairie, roselière, estuaire, mangrove ... Leur taille varie également fortement (de quelques m<sup>2</sup> à des milliers d'hectares) mais même les petites surfaces sont importantes pour l'environnement. Tout le monde connaît les sites emblématiques comme la Baie de Somme ou la Camargue, mais les milieux les plus répandus sont les prairies et les landes humides, sans oublier 600 000 à 1 million de mares que compte la France métropolitaine. Sur le territoire du SIARE, ce sont surtout des prairies et des marais que l'on peut observer.

\* Plantes hygrophiles : plantes pour lesquelles l'humidité est nécessaire à leur bon développement.



Zone humide à Montlignon

### La végétation propre à une zone humide



Prairie humide



Iris jaune



Carex

## Zoom sur la réglementation

Les zones humides sont protégées par plusieurs réglementations, notamment par le code de l'environnement et la convention internationale de Ramsar adoptée en 1971. Leur sauvegarde est inscrite dans la législation française depuis 1992, dans le cadre de la politique publique de l'eau. Ainsi, les ouvrages, travaux et activités dans une zone humide, qui peuvent avoir un effet sur la ressource en eau ou les écosystèmes aquatiques, sont soumis à une autorisation préalable.

La destruction de zones humides sans autorisation est susceptible de poursuites et sanctions pénales pouvant aller jusqu'à 75 000 € d'amende pour une personne physique et 375 000 € pour une personne morale (Art. L. 173-1-I du code de l'environnement).



C'est l'anniversaire du Petit Collecteur !

En mai 2023, le magazine fête ses 10 ans !

### Protection contre les sécheresses et les inondations

Ces éponges stockent l'eau : en cas de fortes pluies ou de crues, les zones humides vont se gorgier d'eau, contenir le surplus et l'absorber petit à petit. Elles relâchent l'eau progressivement.

### Filtration des polluants de l'eau

Les plantes des zones humides dépolluent naturellement l'eau en retenant les matières en suspension et en absorbant les métaux lourds, nitrates et pesticides.

### Absorption du carbone

Les zones humides absorbent le CO<sub>2</sub> pour un volume 2 fois supérieur aux forêts et atténuent donc les effets négatifs du changement climatique.

### Recharge des nappes phréatiques

Elles contribuent ainsi à préserver les ressources en eau.

## Les 07 super-pouvoirs\* des zones humides

### Préservation de la biodiversité

Ce sont des lieux de vie et de reproduction pour de nombreuses espèces : libellules, amphibiens, oiseaux, reptiles... indispensables au cycle de la vie.

### Lieux de loisir sources de bien-être

Ces lieux sont prisés par tous ceux qui aspirent à profiter de la nature : balade, sports de plein air...

### Îlots de fraîcheur en ville

Ces espaces réduisent les effets des canicules.

\* On parle de services écosystémiques, c'est-à-dire des avantages que l'Homme retire des écosystèmes.

## Des écosystèmes en danger

Les zones humides sont en fort recul. Dans le monde, on estime que 85 % des zones humides ont disparu depuis le 18<sup>e</sup> siècle. Un rythme 3 fois plus élevé que la déforestation ! Quant à celles qui subsistent, leur surface est réduite et leur qualité est souvent dégradée, ce qui atténue leurs bénéfices positifs pour l'environnement. Les activités humaines sont particulièrement en cause.

Les zones humides ont souvent été asséchées, drainées ou aménagées pour répondre aux besoins de mises en culture, de construction d'habitations ou zones commerciales... Actuellement, l'urbanisation consomme environ 60 000 ha par an en France (Source : plan national en faveur des zones humides) et se traduit par une imperméabilisation des sols. Le territoire urbanisé du SIARE n'échappe pas à ce phénomène.

La modification morphologique des cours d'eau impacte négativement les zones humides. Ainsi, la construction de digue, de barrage ou de canal modifie les débits des cours d'eau, assèche les zones humides voisines, provoque la rupture des continuités écologiques et détruit les milieux aquatiques associés.

Regardez un exemple de la **capacité d'infiltration d'eau** des zones humides sur notre territoire

Zone humide de l'ancien étang Marcille sur le ru de Montlignon



Juillet 2017 : par temps sec    Janvier 2018 : en période de crue

Les pollutions de l'eau (déchets industriels, pesticides, eaux usées issues des mauvais branchements, ruissellement sur la chaussée...) altèrent la qualité chimique de l'eau (voir notre dossier dans *Le Petit Collecteur* n°18).

Le développement d'espèces animales ou végétales envahissantes déséquilibre aussi les écosystèmes des milieux humides. C'est le cas de la Renouée du Japon, plante invasive très résistante, qui se développe de manière anarchique. Les espèces exotiques envahissantes représentent la 2<sup>e</sup> cause de perte de biodiversité dans le monde !

## Le SIARE se mobilise

Les zones humides sont donc des écosystèmes qu'il est important de protéger, d'autant plus sur notre territoire urbain et dans le contexte de changement climatique. C'est précisément une mission que porte le SIARE dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui inclut la préservation et la restauration des zones humides. Avec des actions sur tous les fronts.

Les opérations sont souvent mixtes, les zones humides participant au stockage et à la régulation des crues sur le bassin versant mais également à l'amélioration de la qualité du milieu par leur intérêt écologique majeur.

« Tous nos projets sont interconnectés, entre ceux ciblant les zones humides et ceux concernant les cours d'eau » précise Olivier Bousquet, Chargé de missions Milieux Aquatiques au SIARE.

### Identifier et recenser les zones humides du territoire

Le SAGE (Schéma d'Aménagement et Gestion de l'Eau) Croult-Enghien-Vieille Mer a réalisé un inventaire que le SIARE complète sur la partie du territoire non couverte par le SAGE.

« La phase de pré-localisation vient de s'achever, nous avons commencé l'enquête terrain pour délimiter et caractériser les zones humides, puis il faudra déterminer les enjeux et menaces propres à chacune » explique Olivier Bousquet. « Cela permettra de prioriser les actions que l'on veut mener et d'élaborer un plan de gestion ».

Toutes ces données seront ensuite ajoutées à une banque d'information nationale. Les zones humides identifiées pourront également être inscrites dans les PLU (Plans locaux d'urbanisme) de chaque commune afin d'être protégées.

### Réaliser des programmes de restauration ou de création de zones humides

Des travaux d'entretien ou de restauration peuvent être réalisés sur les zones humides dégradées. La création de nouvelles zones humides et la transformation de plans d'eau en zones humides sont également des solutions à mettre en oeuvre.

Ainsi, l'étude sur le bassin versant d'Enghien a permis d'établir un vaste programme d'opérations de travaux regroupant 4 types d'action : restauration de cours d'eau, optimisation du stockage sur les plans d'eau, création et restauration de zones humides, modification/suppression d'ouvrages problématiques et optimisation d'ouvrage de régulation.

Sept opérations concernent les zones humides : trois créations de nouvelle zone humide à Montlignon et Eaubonne et cinq valorisations de zones humides dégradées. Au total, 31 000 m<sup>2</sup> de zones humides sont concernées par ce programme de travaux dont les objectifs sont pluriels : diversification des milieux et augmentation de la biodiversité, amélioration de la qualité de l'eau, ralentissement des ruissellements et récupération de volume de rétention.

D'ores et déjà, trois opérations prioritaires sont en phase d'étude : la restauration de zones humides sur le ru de Corbon à Montlignon (réaliser une zone d'expansion de crue) ; la restauration d'une zone humide existante, rue Larive à Montlignon (remettre le ru dans son lit d'origine) et la valorisation écologique du plan d'eau de l'établissement Bury-Rosaire à Margency. L'ensemble de ces actions rentre dans le cadre du renforcement de la trame verte et bleue, à l'échelle régionale.

### Lutter contre les plantes invasives

Le SIARE intervient régulièrement pour éradiquer la Renouée du Japon soit par de la fauche mécanique, soit par des méthodes naturelles comme l'éco-pâturage.



Renouée du Japon au bord du ru de Montlignon

### Sensibiliser

Le SIARE porte également un projet de création de zone humide éducative à Eaubonne, attenante au ru de Montlignon. Cette zone est représentative de la volonté de créer des îlots de fraîcheur en zone urbaine, et de prévenir les risques d'inondation. Une approche pédagogique y sera associée, avec un travail de sensibilisation mené avec des élèves tout au long du projet.

Cela permettra de développer l'éco-citoyenneté des enfants (notamment une approche participative de gestion d'un bien commun, l'eau) et de favoriser la connaissance des milieux naturels.



Zone humide à restaurer, rue des Rosiers sur le ru de Corbon, à Montlignon

À noter que le SIARE a mis en place une stratégie foncière pro-active. Une veille et une identification en amont permettent de repérer les terrains présentant un intérêt remarquable et pouvant servir par exemple de zone naturelle d'expansion de crue ou pouvant s'inscrire dans une logique de désimperméabilisation.

## Future Maison de l'Eau du SIARE :

### Un lieu d'apprentissage et de sensibilisation unique dans le Val d'Oise

Sensibiliser la population aux enjeux environnementaux de l'eau est essentiel. Aussi, les équipes du SIARE participent régulièrement à des manifestations municipales et interviennent dans les écoles du territoire, en prenant notamment appui sur des maquettes pédagogiques. Face à l'urgence climatique, il devenait nécessaire de toucher un public plus important. Ainsi est né le projet de construction d'une Maison de l'Eau, qui sera située à Saint-Gratien, à côté du bassin des Cressonnières. La livraison du bâtiment, d'une surface de près de 800 m<sup>2</sup>, est prévue pour septembre 2025.



Espaces accueillants et lumineux ©NOS Architecture

La Maison de l'Eau poursuivra un objectif clair : faire prendre conscience que l'eau est une ressource fragile qu'il nous faut protéger. Elle accueillera donc les enfants pour enseigner l'eau et les milieux aquatiques sous toutes leurs facettes, en lien avec les programmes scolaires et dans une perspective d'éducation à l'environnement et au développement durable.

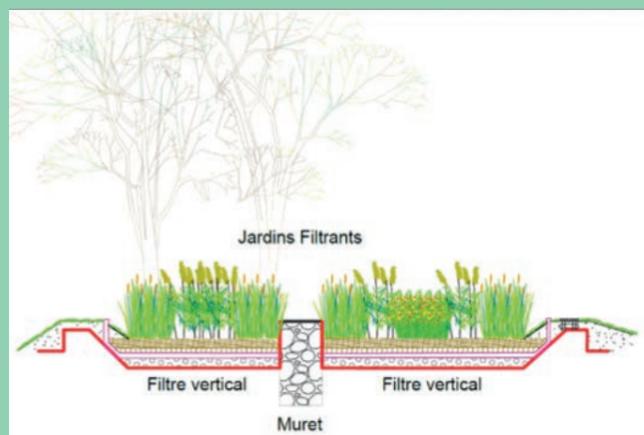
Différentes manifestations y seront organisées : expositions, conférences et réunions publiques. Les thématiques abordées seront variées : l'assainissement, la gestion de l'eau de pluie, la biodiversité des milieux aquatiques, les risques d'inondation, la lutte contre les pollutions, les éco-gestes... La Maison de l'Eau est destinée à un large public, y compris éloigné des préoccupations environnementales.

Les élus du SIARE ont souhaité construire un équipement exemplaire du point de vue environnemental. Le bâtiment répondra donc aux critères Haute Qualité Environnementale (HQE) et aura une toiture-terrasse végétalisée accessible au public. Sans oublier l'indispensable gestion des eaux pluviales à la parcelle ! La performance énergétique y sera optimisée avec notamment un recours aux énergies renouvelables.

### Comment ça marche ?

Les eaux du bassin suivront un savant circuit de dépollution :

- Pré-traitement pour retenir les déchets solides, grâce au dégrilleur ; les particules en suspension (huile, graisse ...) et les sédiments grâce au bassin de décantation
- Déviation des pollutions aux hydrocarbures avant leur arrivée dans le bassin, par une conduite « by-pass »
- Filtration naturelle des polluants grâce au Jardin Filtrant® et enrichissement de l'eau en oxygène



Esquisse du Jardin Filtrant : © Phytorestore



Esquisse du bâtiment ©NOS Architecture

## Une filtration écologique des pollutions de l'eau au bassin des Cressonnières

Le SIARE a lancé en juin 2021 des travaux de ré-aménagement écologique du bassin de stockage des Cressonnières à Saint-Gratien / Eaubonne. Principale source d'approvisionnement du lac d'Enghien-les-Bains (70% des apports d'eau), ce bassin constitue une trame bleue importante à préserver. Différents objectifs étaient poursuivis : améliorer le traitement des pollutions de l'eau, prévenir les risques d'inondation en optimisant la capacité de rétention du bassin et développer la biodiversité du site.

**Le chantier vient de franchir une nouvelle étape avec le début des travaux de génie écologique.** Ces derniers comprennent la mise place d'un Jardin Filtrant®, d'une végétation typique d'une zone humide et de cascades d'oxygénation.

Les eaux du bassin traverseront le Jardin Filtrant®, composé de filtres verticaux et d'un filtre horizontal, qui permettra d'épurer les pollutions. Cette filtration naturelle est assurée par des filtres plantés, conçus comme des zones humides de type roselières, bénéfiques à la biodiversité. Au niveau du point de rejet de l'eau traitée, une cascade sera installée sur la berge, permettant une oxygénation de l'eau, tout en créant un élément paysager.

Ce dispositif permettra d'acheminer une eau de meilleure qualité jusqu'au lac d'Enghien-les-Bains et d'offrir un site paysager favorisant la biodiversité.

► Fin du chantier prévu pour l'été 2023.

## Comment entretenir un cours d'eau ?

La rivière est un écosystème riche. Mais il peut être perturbé par de multiples facteurs :

- Les pollutions qui dégradent la qualité chimique des cours d'eau
- Les espèces exotiques envahissantes (comme la Renouée du Japon) qui colonisent les berges au détriment des espèces locales
- Les modifications profondes du tracé des cours d'eau, qui réduisent les potentialités écologiques du milieu et aggravent les risques d'inondation et d'effondrement des berges



Berge à nu : cela favorise l'érosion

En cas de mauvais état d'un ru, dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le SIARE peut agir via une Déclaration d'Intérêt Général et mettre en place un programme pluriannuel d'entretien courant.

**Mais les particuliers, dont une partie d'un cours d'eau coule sur leur propriété, ont aussi leur rôle à jouer !** Le code de l'Environnement (art. L. 215-14) précise leur responsabilité : « Le propriétaire riverain est tenu à un entretien régulier du cours d'eau. Celui-ci a pour objet de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ».



Grille en travers : l'écoulement risque de ne pas se faire correctement

Alors, comment faire ? L'entretien doit être effectué avec attention afin de préserver la biodiversité.

### Des gestes à proscrire

- Protéger les berges avec des matériaux inadaptés (tunage, paillage, tuiles, clôtures ...)
- Poser des grilles en travers non adaptées
- Jeter ses déchets végétaux dans le cours d'eau
- Gêner ou modifier le passage de l'eau par des constructions
- Utiliser des produits phytosanitaires au bord d'un cours d'eau

### Des actions à suivre

- Lutter contre les espèces invasives
- Végétaliser les berges avec des espèces locales adaptées au terrain
- Enlever les embâcles non naturels
- Nettoyer les grilles en travers
- Elaguer les branches basses baignant dans le ru

**Entretien des cours d'eau, c'est protéger l'environnement et prévenir les inondations !**

► **Besoin de conseils ?** Contactez le SIARE : [environnement@siare.net](mailto:environnement@siare.net) ou 01 30 10 60 70

## Actualités

### Le SIARE surveille les eaux usées non domestiques

**Préserver l'environnement passe notamment par le contrôle des eaux usées « non domestiques » (EUND).** D'origine industrielle ou artisanale (assimilées domestiques), elles sont différentes des eaux usées des particuliers. Avec des substances dangereuses qui peuvent y être présentes : graisses, hydrocarbures, métaux lourds, solvants, micropolluants... Mal maîtrisées, elles provoquent l'obturation des canalisations voire des dommages importants, des difficultés de traitement en station d'épuration et des pollutions de l'eau. Leur rejet est donc encadré par la loi.

C'est le cas d'un restaurateur qui devra être équipé d'un bac à graisse ou d'un garage qui devra disposer d'un séparateur à hydrocarbures.



Regard d'eaux usées communal : exutoire d'eaux usées issues d'un établissement de restauration sans prétraitement (bac à graisse)

Les entreprises concernées ont l'obligation de demander une autorisation de déversement, ce qui nécessite au préalable un diagnostic de conformité, réalisé par le SIARE. **L'objectif :** contrôler le bon raccordement des eaux usées et des eaux pluviales ainsi que la gestion des déchets, notamment les liquides gras et dangereux.

Certaines activités nécessitent des dispositifs de pré-traitement des eaux usées avant leur rejet dans le réseau d'assainissement public.

Pour améliorer la surveillance des EUND et diminuer la pollution de l'eau, le service des Conformités du SIARE audite les entreprises. Il les aide à se mettre en conformité, en les accompagnant notamment dans le montage du dossier de subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie lorsque des travaux doivent être réalisés.

► **Contact :** [conformite@siare.net](mailto:conformite@siare.net) ou 01 30 10 60 70



Pollution d'origine industrielle, contenue par de l'absorbant

**Le déversement d'eaux usées autres que domestiques** dans le réseau public de collecte, sans autorisation ou non conforme à l'autorisation, correspond à un délit : soit 10 000 euros d'amende ou 20 000 euros en cas de récidive (article L.1337-2 du Code de la Santé Publique).

Nous vous proposons une nouvelle rubrique pour découvrir autrement l'action du SIARE, par celles et ceux qui y travaillent au quotidien. Parcours professionnel, missions, motivations... À chaque numéro, deux agents nous proposent leur regard sur leur métier.



## Adrien OLIVEIRA

Ingénieur GEMAPI  
Service Environnement et Milieux  
aquatiques

### ► Que cache ce titre « Ingénieur GEMAPI » ?

La GEMAPI, c'est la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations.

De nombreuses missions sont donc concernées au sein du SIARE : des missions de pilotage des programmes pluriannuels pour la protection / restauration des plans d'eau ou autres milieux aquatiques, pour l'entretien des cours d'eau, pour la prévention des inondations... C'est aussi le suivi de la qualité des cours d'eau ou des actions de sensibilisation.

### ► Vous faites tout cela seul ?

Non ! Nous sommes cinq dans le même service, dont un alternant. Chacun a des programmes à piloter mais nous avançons en équipe car toutes les actions sont liées. Par exemple, de mon côté, je travaille sur un projet de restauration hydraulique et écologique principalement sur le massif forestier de Montmorency, notamment les étangs de la Chasse, les étangs Marie et ceux de la Norée.

### ► Cela fait longtemps que vous êtes au SIARE ?

J'ai rejoint le SIARE il y a 6 mois après une mission à l'Office international de l'eau (OIEau) en Côte d'Ivoire où j'œuvrais à une gestion intégrée de la ressource en eau. Quand je suis rentré en France, j'ai voulu continuer à travailler sur l'eau. J'ai choisi le SIARE car c'est le bassin versant du territoire où j'ai grandi. Un vrai retour aux sources ! Et j'ai découvert des cours d'eau et des plans d'eau dont j'ignorais l'existence...

### ► Comment devient-on ingénieur GEMAPI au SIARE ?

J'ai suivi le cursus de l'ISTOM, une école d'ingénieur en agro-développement international. Elle n'est pas directement axée sur l'eau mais, en 5<sup>e</sup> année, j'ai choisi la spécialisation Territoire Risque Aménagement. Quand on aime travailler dans l'environnement, « ça coule de source » de vouloir agir sur les milieux aquatiques.

### ► Qu'est-ce que vous appréciez dans votre métier ?

Mes missions ont l'avantage de combiner une partie de travail dans les bureaux et une partie sur le terrain, passant par la rencontre des acteurs. Plus globalement, je trouve stimulant de pouvoir agir concrètement sur l'avenir de notre territoire.



## Isabelle RAYNARD

Technicienne réseaux communaux  
Service Réseaux communaux -  
Exploitation

### ► Pouvez-vous nous décrire votre métier ?

Mon travail est lié au domaine de l'assainissement. J'interviens principalement à l'occasion des ventes de biens immobiliers ou des dépôts de permis de construire. Ainsi, lors du diagnostic assainissement que le propriétaire doit réaliser pour vendre sa maison, je préconise les travaux à réaliser quand l'installation n'est pas conforme. J'assure le lien avec les riverains pour les guider et leur prodiguer des conseils sur place ou par téléphone, le but étant de séparer les eaux de pluie des eaux usées. Je m'occupe aussi de l'instruction des permis de construire, sur la partie assainissement, sur les communes de Saint-Prix et Bessancourt.

### ► En quoi consiste ce second aspect ?

Je vérifie que la gestion des eaux de pluie se fait bien à la parcelle. Sauf impossibilité technique, l'objectif est d'éviter de rejeter les eaux de pluie dans les tuyaux. Je suis alors en relation avec les bureaux d'études, les architectes et les mairies. Une fois le permis délivré, je m'assure que le raccordement sur notre réseau collectif d'eaux usées est correctement fait. Cela m'amène donc à gérer les arrêtés de raccordement. Toutes ces missions, je les mène en lien avec des prestataires dont je gère les marchés.

### ► Vous avez toujours exercé ce métier ?

J'ai d'abord travaillé 18 ans aux services techniques de la mairie de Taverny. J'ai rejoint le SIARE en 2017. Le fait de bien maîtriser le sujet me permet aujourd'hui d'être assez autonome dans mes missions, bien évidemment avec l'appui du responsable du service.

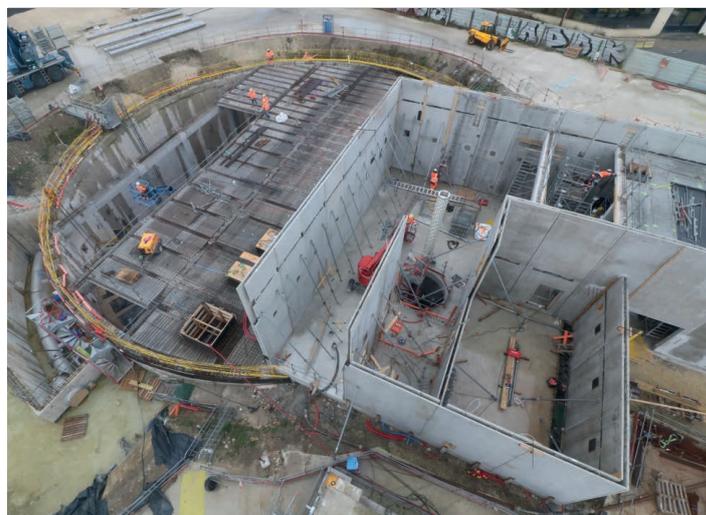
### ► C'est un métier exigeant ?

Exigeant car nous sommes tenus par des délais de réponse, mais surtout utile aux habitants et à l'environnement ! Dans ce métier, j'apprécie « l'inattendu du jour » et le contact avec les riverains pour leur apporter des conseils. L'assainissement ne se voit pas et les habitants ne se rendent pas toujours compte des impacts d'un mauvais raccordement. Mais une chose est certaine, la gestion de l'eau de pluie, là où elle tombe (ou « à la parcelle »), est vraiment clé pour la qualité de notre environnement.

## 📷 Retour en images



Chantier de construction du bassin du Moutier à Deuil-la-Barre (janvier 2023)



Recouvrement du futur bassin et construction du local technique (mars 2023).  
Timelapse : IOA Production